



FESTIVAL DECOUVERTES

Organisé par les Villes Pass COP

Concours Nouveaux Talents

Les villes partenaires COP (Chennevières-sur Marne / Ormesson-sur-Marne / Le Plessis Trévise / La Queue-en-Brie/ Noiseau) souhaitent encourager l'émergence de nouveaux talents et valoriser les pratiques amateurs.

Vous avez 16 ans et plus, vous avez un talent relevant du spectacle vivant et souhaitez accéder à une scène, pour faire connaître votre savoir-faire, participez au FESTIVAL DECOUVERTES COP 2019/2020 en présentant votre candidature.

REGLEMENT DE PARTICIPATION

Conditions de participation :

Le FESTIVAL DECOUVERTES « Concours Nouveaux Talents », est accessible à toute personne pratiquant un art vivant, en solo ou en groupe (maximum 5) : Théâtre / Musique / Danse / One man show / Magie / Mime ...

Les candidats doivent être âgés de 16 ans au moins.

Les candidats doivent présenter exclusivement des créations. En effet, la présentation de reprises de spectacles/chants...existants ne pourra permettre l'inscription au dit festival.

Les candidats doivent télécharger le dossier d'inscription et le retourner dans les délais réglementaires (cf. calendrier détaillé page 4), accompagné des pièces et support demandés.

La participation au concours est gratuite. Les candidats ne percevront aucune rémunération ni défraiements pour leur prestation.

Modalités d'inscription :

Le dossier de participation est téléchargeable sur les sites internet des villes partenaires.

Les dossiers complets doivent être adressés avant le 20 décembre 2019 délai de rigueur :

- soit par mail, à : festicop@laqueueenbrie.info

- soit par voie postale à :

Direction des Affaires Culturelles
Hôtel de Ville
Place du 18 juin 1940
94510 La Queue-en-Brie
Contact Téléphone : 01.49.62.30.46

Composition du dossier :

Seuls les dossiers complets seront retenus et candidatures examinées.

Le dossier doit comprendre :

- La fiche d'inscription comprenant l'identité du ou des artistes et la prestation proposée,
- Le support permettant de visionner le projet du candidat : Clé USB, lien Internet, WeTransfer ... d'une durée maximum de 5 minutes,
- La fiche « autorisation parentale » pour les mineurs (autant de fiche que de mineurs si groupe),
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile de chacun des participants.

Sélection des candidatures :

Une présélection sur dossier et un visionnage vidéo, seront opérés par un jury composé de 6 professionnels des arts du spectacle, de la musique, de la danse..., nommés par chaque commune partenaire COP. Leurs décisions seront indiscutables.

Les critères de sélection porteront sur :

- L'originalité et la créativité,
- Le contenu et la thématique,
- La qualité et la pertinence des accompagnements musicaux et/ou autre mise en scène,
- L'exigence de la prestation artistique et la capacité à séduire le public.

Auditions complémentaires :

Le jury, dans le cadre de la présélection des candidats, pourra demander à certains candidats de passer une audition complémentaire. Les candidats ainsi concernés seront informés par mail et invités à préparer une prestation de 5/7 minutes environ qu'ils présenteront à l'occasion des castings qui se dérouleront en janvier/février 2020.

Lors de ces auditions, les candidats pourront jouer sur scène avec des musiciens, ou un accompagnement sur support CD ou clé USB.

L'installation sur scène ne pourra excéder 5 minutes.

Demi-finale et finale :

Ces deux « tremplins » seront ouverts au public. L'accès sera gratuit.

Durant leur présence dans les salles de spectacles, les candidats devront se soumettre aux consignes transmises par l'équipe du lieu.

La demi-finale : se tiendra le vendredi 6 mars 2020 à 20h00 au théâtre Roger Lafaille de Chennevières sur Marne.

Les candidats retenus lors des auditions seront invités à participer à la soirée de demi-finale. Chaque artiste ou groupe disposera de 5/7 minutes environ pour interpréter sur scène la prestation de son choix.

La sélection des finalistes sera le résultat du vote pour 50% des voix des membres du Jury et 50% des voix du public. Les finalistes resteront au nombre de 3.

La finale : se tiendra le vendredi 13 mars 2020 à 20h30 à l'Espace Paul Valéry du Plessis-Trévisé.

Les trois finalistes présenteront leur travail comptant au moins 15 minutes de prestation.

La sélection du finaliste sera également le résultat du vote pour 50% des voix des membres du Jury et 50% des voix du public.

Récompense :

Le lauréat du concours sera accueilli entre 7 et 10 jours au festival d'Avignon en juillet 2020, pour présenter la prestation, étendue à 35 / 40 minutes minimum.

Les transports, sur la base d'un aller-retour Paris Avignon en TGV, et l'hébergement seront pris en charge et réservés par les villes partenaires COP. Aucun autre défraiement ne pourra être honoré.

(Dans le cas d'un groupe, c'est l'ensemble des participants qui seront pris en charge. Dans le cas d'un ou plusieurs candidats mineurs, un seul adulte accompagnateur pourra être pris en charge).

Assurance :

Les candidats sélectionnés déclarent avoir souscrit un contrat d'assurance Responsabilité Civile nécessaire à la couverture de tout dommage corporel ou matériel causé accidentellement à des tiers.

Le matériel des candidats est placé sous leur responsabilité, et devra respecter les normes de sécurité imposées par les lieux d'accueil.

Engagements :

1/ Pendant la programmation au festival d'Avignon :

Le lauréat s'engage sur toute la période de programmation au festival d'Avignon de faire figurer sur tous ses supports de communication le logo du Pass COP et de La Factory.

2/ Assurer une représentation pour les habitants du pass COP

Le finaliste, s'engage à venir présenter aux habitants des villes du pass Cop son spectacle dans son intégralité. La représentation se tiendra dans la ville partenaire de Noiseau, qui reversera la recette du spectacle et prendra en charge les frais techniques, de déplacements, de repas et de logement pour un montant maximum de 1500 €.

Toute création ou interprétation à caractère raciste, sexiste, homophobe, xénophobe et discriminatoire constitue un motif de disqualification.

Par ailleurs le non-respect des consignes de sécurité, des spectateurs, du public, des artistes et du personnel, l'absence ou retard d'un des participants constitueront un motif valable et suffisant pour une disqualification.

Calendrier

- Clôture des inscriptions : 20 décembre 2019
- Sélection des candidatures, par le jury, sur dossier : décembre 2019
- Auditions complémentaires : janvier/février 2020
- Demi-finale et finale : mars 2020

Partenaires

Espace Paul Valéry 72/74 avenue Ardouin 94420 Le Plessis Trévisé 01.45.94.38.92 www.leplessistrevise.fr	Centre Culturel Wladimir d'Ormesson 14/22 avenue Wladimir d'Ormesson 94490 Ormesson-sur-Marne 01.45.76.07.08 www.ville-ormesson-sur-marne.fr	Théâtre Roger Lafaille 11 avenue du maréchal Leclerc 94430 Chennevières-sur-Marne 01.45.93.38.41 www.chennevieres.com
Ville de La Queue-en-Brie Place du 18 juin 1940 94510 La Queue-en-Brie 01.49.62.30.46. www.laqueueenbrie.fr	Ville de Noisieu 2 rue Pierre Vienot 94880 Noisieu 01.56.74.15.70 www.mairie-noisieu.fr	
Laurent ROCHUT Directeur LA FACTORY « Fabrique d'Art Vivant » 4 avenue Pierre Semard - 84000 AVIGNON –		

Lu et accepté àle

.....

Signature

Candidat ou représentant du Groupe

Signature

Représentant légal pour les
mineurs

FESTIVAL DECOUVERTES

Organisé par les Villes Pass COP

FICHE D'INSCRIPTION CONCOURS NOUVEAUX TALENTS

Références du CANDIDAT

NOMPRENOM.....

Date et lieu de naissance.....

Adresse.....

.....

Téléphone

Courriel@.....

Présentation de l'artiste ou du groupe

Nom de l'artiste, du groupe, de la compagnie

Discipline

Nom des personnes sur scène (noms prénoms)

.....

.....

.....

.....

Présentation en quelques lignes

.....

.....

.....

.....

Site/Facebook/youtube.....

.....

.....

Titres des créations : 1).....2).....

Support de présentation adressé :

CD USB Youtube Dailymotion Autres

Accepte d'être photographié(e) et ou filmé(e) pendant les événements de sélections et diffusé(e) à titre gratuit et non exclusif mon (nos) images pour des besoins de communication.

Conformément au règlement général de la protection des données, les données collectées feront l'objet d'un traitement et seront sauvegardées pendant 10 ans. Elles sont collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes et ne sont pas traitées ultérieurement de manière incompatible avec ces finalités. Vous disposez du Droit d'accès, droit à l'oubli, droit de rectification, droit d'opposition, droit d'effacement, droit de limitation du traitement, droit de notification de limitation et de rectification, droit de ne pas faire l'objet de traitement automatisé.

Fait àle

Signature

FESTIVAL DECOUVERTES

Organisé par les Villes Pass COP

AUTORISATION PARENTALE CONCOURS NOUVEAUX TALENTS

(Document obligatoire pour que le mineur soit autorisé à concourir. A compléter pour chaque candidat mineur en cas de groupe).

Je soussigné(e),

NOM.....

Prénom.....

Certifiant avoir l'autorité parentale sur :

NOM.....

Prénom.....

L'autorise à participer au Concours Nouveaux Talents, initié dans le cadre du FESTIVAL DECOUVERTES COP 2018/2019,

L'autorise à être photographié(e) et ou filmé(e) pendant les évènements de sélections et diffusé(e) à titre gratuit et non exclusif son image pour des besoins de communication.

Conformément au règlement général de la protection des données, les données collectées feront l'objet d'un traitement et seront sauvegardées pendant 10 ans. Elles sont collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes et ne sont pas traitées ultérieurement de manière incompatible avec ces finalités. Vous disposez du Droit d'accès, droit à l'oubli, droit de rectification, droit d'opposition, droit d'effacement, droit de limitation du traitement, droit de notification de limitation et de rectification, droit de ne pas faire l'objet de traitement automatisé.

Fait à Le

Signature